

## **CES « Nutrition humaine » (NUT)**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

### **■ Rôle et missions**

Instances scientifiques consultatives, les Comités d'experts spécialisés sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées par l'Anses et peuvent proposer à l'agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Dans le domaine de l'alimentation humaine, et en lien avec son Comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine » et des groupes de travail qui lui sont attachés, l'Anses est notamment chargée :

- de l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des substances et des denrées ainsi que des risques sanitaires et des bénéfices nutritionnels qui leurs sont liés ;
- de l'élaboration des références nutritionnelles pour la population et des sous-groupes de population ;
- de la mise à disposition d'éléments scientifiques utiles (avis, appui scientifique et technique, recommandations) à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nutritionnelle nationale et communautaire ;
- de l'évaluation des risques nutritionnels de produits réglementés, tel que les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales (DADFMS) ou les nouveaux aliments ou ingrédients alimentaires ;
- du suivi opérationnel du Dispositif National de Nutrivigilance dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (juillet 2009).

### **■ Composition et fonctionnement**

Les membres du CES sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de trois ans, après avis du conseil scientifique. Le Comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine » sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un président et un ou deux vice-présidents, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique en matière de nutrition.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé ».

Elles couvrent des domaines très larges de la nutrition humaine allant de la biologie cellulaire à la biochimie et la physiologie de la nutrition (nutriments, substances, fonctions, endocrinologie, populations cibles, comportements alimentaires) jusqu'à l'épidémiologie nutritionnelle. Par ailleurs, au sein du CES, l'accent est mis sur la complémentarité entre les compétences en recherche et en pratique clinique.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle sur un à deux jours, à compter de septembre 2018.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de rapports individuels, certaines parties de rapports collectifs, une relecture critique de documents...

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour le CES Nutrition afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

---